

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210629-C__48_06_2021-DE

C- 48-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION SPÉCIFIQUE DE PARTENARIAT 2021-2022 ENTRE LA CAN ET LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION SPÉCIFIQUE DE PARTENARIAT 2021-2022 ENTRE LA CAN ET LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C37-02-2020 relative à la convention-cadre de partenariat et d'objectifs 2020-2022 entre la CAN et La Rochelle Université,

En application de la convention-cadre de partenariat et d'objectifs 2020-2022, la présente convention spécifique a pour objet de définir les modalités techniques ainsi que les moyens financiers et matériels mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre du partenariat entre les deux structures et la présence de La Rochelle Université sur le territoire de la CAN.

Dans une optique de partenariat et en lien avec le développement de l'écosystème d'Enseignement Supérieur sur le territoire, La Rochelle Université s'engagera à :

- Assurer la responsabilité pédagogique et administrative de ces deux formations, en s'appuyant sur une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs.
- Travailler au développement de ces formations sur le territoire.

De plus, dans le cadre de sa présence sur le territoire de la CAN et du partenariat existant entre les parties, La Rochelle Université s'investira aux côtés de la CAN sur les sujets suivants :

- Participation à la vie de l'écosystème Enseignement Supérieur sur le territoire : participation à des événements d'hybridation entre le monde économique et le monde universitaire, échange avec les autres établissements présents sur le territoire, construction collective d'une dynamique de réseau local... ;
- Participation à la création d'une Technopole sur le territoire de la CAN ;
- Cyber sécurité : participer à l'émergence de la filière Cyber sécurité sur le territoire, étudier les possibilités de formations supérieures sur ce domaine pour le territoire...

La CAN s'engage à octroyer, en 2021, à La Rochelle Université, une subvention globale d'un montant de 200 000 €, couvrant l'année universitaire 2021-2022 et à mettre à disposition des locaux équipés, à destination des étudiants inscrits au sein des formations de l'université.

Les modalités d'engagement de la CAN, concernant l'année universitaire 2021-2022, seront soumises à l'approbation du Conseil d'Agglomération, au plus tard, au cours du premier semestre de l'exercice budgétaire 2021.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve, conformément aux dispositions de la convention-cadre de partenariat et d'objectifs 2020-2022 entre la CAN et La Rochelle Université, le texte de la convention spécifique 2021-2022, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que le versement, en 2021, pour l'année universitaire 2021-2022, d'une subvention globale, d'un montant de 200 000 € ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention spécifique et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué